



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-011

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

Conseillers municipaux
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

Le **07/03/2023** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **01/03/2023**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Présents : CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, DE VIRY François, SECRET Michèle, BARBIER Claude, JACQUET Ludivine, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DUPENLOUP Nathalie, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, DEMALTE Carine, NUNES Mickaël, MOYNAT Raphaël, DE VIRY Henri, MERLOT Cédric, BARBIER Lucien, ROSAY Jacques, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

Procuration(s) : VIOLLET Pierre à VIOLLET Michèle, BARBIER Savoya à BARBIER Claude, SECRET Michel à BARBIER Lucien, CHEVALIER-NEILSON Lucy à CHEVALIER Laurent

Absent(s) : AMSALEM Ronan, VIOLLET Pierre, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DELAÎTRE Pierre-Adrien, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire de séance : BONHOMME Samuel

01 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Exercice 2023

Le **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)** est obligatoire dans les communes de + 3 500 habitants.

Il comporte les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement**. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et les autres collectivités.
- 2° La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de **programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes**. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer **l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget**.

Ce rapport est un outil de **prospective**. Il doit permettre aux élus de s'interroger sur la capacité réelle de la commune à financer les décisions prises par le conseil municipal.

Il s'agit d'anticiper dès aujourd'hui le financement des investissements à venir en tenant compte du contexte politique, économique et financier national et international, susceptible d'impacter fortement les moyens financiers de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal modifié par délibération n° DEL 2022-035 du 14 juin 2022 avec une prise d'effet au 01/07/2022, notamment l'article 21 relatif au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu le Rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,

Considérant que le Rapport d'orientations budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité, permettant ainsi d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif,

Considérant que le Débat d'orientations budgétaires a lieu au cours d'une séance distincte du vote du budget,

Article unique

Prendre acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

<p><u>Nomenclature télétransmission :</u></p> <p>7.1 - Décisions budgétaires</p> <p><u>Mesures de publicité :</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Télétransmise le</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Affichée le</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Certifiée exécutoire le</p> <p>Par délégation du Maire Le directeur général des services</p> <p>Yannick MONCHÂTRE</p> <hr/> <p>Voies de recours : « Tout recours à l'encontre de la présente délibération pourra être porté devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la délibération. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de la demande) ».</p>
--

Laurent CHEVALIER

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE – 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un préalable obligatoire au vote du Budget Primitif d'une commune.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire doit s'effectuer dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Il permet d'informer sur la situation financière de la commune, sur sa capacité d'auto-financement et sur l'évolution des dépenses et recettes des dernières années. Il doit définir les orientations et objectifs de la commune, en matière d'investissement pluriannuel, mais aussi les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes de fonctionnement, en maintenant un taux de désendettement en adéquation avec les projets.

Les résultats du Compte Administratif 2022 relatifs à l'exercice 2022 ne sont pas encore définitifs au moment de ce DOB 2023.

Environnement économique :

Après la crise COVID 2019, la guerre en Ukraine Russie impacte lourdement l'économie mondiale nationale et européenne.

En zone euro, l'inflation a atteint 10.6% en octobre avant de redescendre à 9.2% en fin d'année 2022. L'inflation est très forte et généralisée mais devrait ralentir en 2024 selon l'OCDE.

L'inflation française se maintient à un taux de 5.2 % en moyenne en 2022, grâce aux mesures prises par le gouvernement (bouclier tarifaire, remise carburants).

La croissance se limiterait à 1% en France en 2023.

Le pouvoir d'achat est donc en baisse, et le coût de l'énergie est tout particulièrement concerné et pourrait être impacté dans la durée lui aussi.

Loi de Finances 2023 :

Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la Loi de Finances 2023 met en place quelques mesures :

- un filet de sécurité, centré sur les dépenses énergétiques, un bouclier tarifaire et un amortisseur sur le tarif de l'électricité.
- un "fond vert" d'un montant de 2 milliards, pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités, tels que la rénovation des bâtiments publics, ou la modernisation de l'éclairage public...
- suppression de la CVAE, sur les 2 prochaines années, compensée par une fraction de la TVA

A compter de 2023, les communes devront préparer leur budget avec :

- La suppression totale de la taxe d'habitation pour les résidences principales (maintenu pour les résidences secondaires et locaux professionnels)
- Une majoration des bases foncières hors parts professionnelles de l'ordre +7%

INFORMATIONS GENERALES

Population :

	population légale INSEE			nbre de frontaliers	population DGF			
	Population municipale	Population comptée à part	Total		Population municipale	Résidence secondaire	Places caravanes	Total
2020	5182	82	5264	2129	5264	171	32	5467
2021	5299	80	5379	2314	5379	181	32	5592
2022	5415	82	5497	2359	5497	196	32	5725
2023	5590	84	5674		5917			A confirmer

La population INSEE sert à comptabiliser les habitants.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (par exemple : étudiants).

La population résidence secondaire comprend 1 habitant par résidence secondaire.

La population DGF conditionne les dotations.

Effectifs scolaires :

	2020	2021	2022	2023 (prévision)
maternelle	219	227	227	244
primaire	318	320	319	327
total	537	547	546	571

Une nouvelle classe primaire a été ouverte à la rentrée de septembre 2022.

Pour la rentrée de septembre 2023, l'inspection académique prévoit l'ouverture d'une classe en maternelle.

SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE

Recettes de fonctionnement :

Les recettes budgétaires sont réelles (elles ont donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), et sont regroupées en 6 catégories :

- fiscalité directe, attribution de compensation, taxe électricité, taxe additionnelle, cantine
- dotations et participations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, compensation taxe foncière) et des autres collectivités (dont DGF et CAF pour le contrat enfance jeunesse)
- produits courants (locations immobilières)
- produits financiers (dividendes)
- produits exceptionnels (cessions immobilisations, remboursement des assurances)
- produits d'ordre (travail en régie, dotations aux amortissements, reprise sur amortissements et provisions)

		2020	2021	2022	
13	Atténuations de charges	réalisé	62 924,45	70 661,77	125 273,58
		évolution %		12,30	77,29
70	Produits des services	réalisé	424 066,08	531 026,13	570 536,67
		évolution %		25,22	7,44
73	Impôts et taxes	réalisé	3 325 354,41	3 715 378,89	3 820 902,73
		évolution %		11,73	2,84
74	Dotations, subventions et participations	réalisé	3 214 138,36	3 396 315,00	3 387 116,56
		évolution %		5,67	-0,27
75	Autres produits de gestion courante	réalisé	105 922,71	90 221,22	84 910,99
76	Produits financiers	réalisé	76,80	95,95	207,70
77	Produits exceptionnels	réalisé	21 344,19	8 210,39	14 237,12
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	réalisé	33 947,96	18 838,59	62 743,78
Total des recettes de fonctionnement			7 166 430,77	7 830 753,61	8 065 928,86
002	Résultat reporté ou anticipé	réalisé		270 000,00	272 065,69
Total des recettes de fonctionnement			7 166 430,77	8 100 753,61	8 337 994,55

Impôts et taxes et dotations, subventions et participations :

	Année 2020			Année 2021			Année 2022		
	(contributions directes : selon imprimé 1288M) (Alloc compensatrices : selon imprimé n°1259 COM)			(contributions directes : selon imprimé 1288M) (Alloc compensatrices : selon imprimé n°1259 COM)			(contributions directes : selon imprimé 1288M) (Alloc compensatrices : selon imprimé n°1259 COM) taux effet correcteur : 1,55378		
	Base retenue	Taux		Base retenue	Taux		Base retenue	Taux	
73111 - Contributions directes			2 765 648 €			2 869 468 €			2 996 194 €
TH	11 833 364,00	16,59%	1 963 155,09	1 663 076,00	16,59%	275 904,31	1 645 210,00	16,59%	272 940,34
TFB part communale	7 165 430,00	10,49%	751 653,61	7 227 892,00	10,49%	758 205,87	7 625 739,00	10,49%	799 940,02
TFB part départementale				7 227 892,00	12,03%	869 515,41	7 625 739,00	12,03%	917 376,40
TFNB	91 060,00	44,81%	40 803,99	91 365,00	44,81%	40 940,66	94 003,00	44,81%	42 122,74
Effet correcteur suppression lissage			10 035,00			924 902,00			967 358,00
									-3 544,00
73 - Impôts et taxes			559 706,41 €			845 910,89 €			824 708,00 €
7318 Autres			14 527,00			24 789,00			7 357,00
73211 Attribution de compensation			81 391,00			83 581,00			76 446,00
7351 taxe électricité			130 784,45			116 983,07			160 661,00
7381 Droits Mutations à Titre Onéreux			333 003,96			620 557,82			580 244,00
74 - Allocations compensatrices			428 231,36 €			352 791,00 €			361 617,56 €
7411 DGF - dotation forfaitaire			233 021,00			232 155,00			232 663,00
74121 Dotation de Solidarité rurale			67 987,00			70 446,00			73 210,00
744 FCTVA			28 986,00			25 494,00			35 713,20
74718 - Autres			13 810,46			3 040,10			1 704,86
7478 - Autres organismes			28 002,90			11 078,90			7 938,50
74834 Compensation TF			6 757,00			10 577,00			10 388,00
74835 Compensation TH			49 667,00						0
7488 Reprise de CET						2 160,00 €			1 650,00 €
7488 Fonds frontaliers			2 785 907,00 €			3 041 364,00 €			3 023 849,00 €
Nombre de frontaliers			2129			2314			2359

Quelques explications sur les recettes ayant fait l'objet d'une forte variation entre 2021 et 2022 :

Atténuations de charges (+ 77% entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022) :

- Indemnités journalières (2 personnes en arrêt sur l'année + congés maternité) + 55 000 €

Produits de service (+ 7% entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022) :

- Cantine : + 65 000 €
- Refacturation PPC : -26 000 €

Autres produits de gestion courante (- 3,5% entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022 soit - 5k€) :

- Locations salle : + 2 300 €
- Cabinet médical - partie médecin (local non loué d'octobre 2021 à juin 2022) : - 3 100 €
- EPF (facturé sur 2023) : - 9 870 €
- Appartement Marronniers : + 3 200 €
- Garage les Marronniers : - 1 100 €
- Changement logement M. Suiveng (février 2022) : + 2 700 €
- Appartement Malagny (libre 2 mois l'été 2021) : + 600 €

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses budgétaires sont réelles (elles ont donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), et sont regroupées en 6 catégories :

- charges à caractère général (fluides, achat petit matériel, locations, entretien et réparations, assurance, ...)
- charges de personnel (salaires et charges sociales)
- charges de gestion courante (subventions, indemnités élus, ...)
- charges financières (intérêts sur emprunts)
- charges exceptionnelles
- charges d'ordre (dotations aux amortissements et provisions, cessions d'immobilisations, ...)

			2020	2021	2022
11	Charges à caractère général	réalisé	1 512 032,52	1 537 148,61	1 715 793,96
		évolution %		1,66	11,62
12	Salaires	réalisé	2 743 549,01	2 967 600,37	3 165 950,29
		évolution %		8,17	6,68
14	Atténuations de produits	réalisé	369 511,00	357 211,00	353 896,00
		évolution %		-3,33	-0,93
65	Autres charges de gestion courante	réalisé	426 497,60	499 399,31	598 469,44
		évolution %		17,09	19,84
67	Charges exceptionnelles	réalisé	3 704,29	11 710,76	2 091,42
66	Charges financières	réalisé	246 861,71	221 383,98	201 702,36
68	Dotations aux amortissements et provisions	réalisé	538 738,64	580 940,09	644 655,64
	Total des dépenses de fonctionnement		5 840 894,77	6 175 394,12	6 682 559,11

Les dépenses ayant fait l'objet d'une forte augmentation :

Charges à caractère général (+ 11,62% entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022 soit 178k€) :

- Eau : + 3 000 €
- Combustibles : + 4 000 €
- Contrats prestations de service : +17 % : + 75 000 € (Leztroy + 28k€ / Marché espaces verts + 12 k€ / Passage balayeuse + 7k€ / Anett + 3 k€)
- Locations mobilières (abonnement serveur, chapiteau et batterie véhicule électrique) : + 10 300 €
- Charges de copropriété (Marronniers) : + 3 200 €
- Entretien (bâtiments, voirie, réseau) : + 15 600 €
- Maintenance (vérifications extincteurs, éclairages) : + 5 400 €
- Honoraires et frais d'acte : + 12 000 €
- Transport collectif : + 4 500 €
- Locations mobilières (chapiteau et toilettes Vogue) : + 6 400 €
- Terrains (entretien et tonte urgence terrain foot) : + 5 500 €
- Entretien bâtiments (Imprévu : réseau eaux pluviales) : + 6 500 €
- Maison de la gare (chaudière) : + 7 500 €
- Honoraires (PLU + contentieux RH) : + 10 000 €

Charges de personnel (+ 6,68% entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022 soit 198k€) :

- Augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 : + 40 000 €
- Révisions des rémunérations des agents (rattrapage niveau du SMIC) : + 20 000 €
- Nouveaux postes (attractivité, scolaire, périscolaire, restauration, compta RH) : + 110 000 €

Autres charges de gestion courante (+ 19,84% entre le réalisé 2021 et le réalisé 2022) :

- Maison de santé : + 68 500 €
- EHPAD (subvention supplémentaire) : + 15 000 €
- Subventions aux associations : + 10 000 €
- Redevance informatique : + 5 400 €

Dotations aux amortissements :

- Cessions d'immobilisations : + 45 900 €
- Dotations aux amortissement supplémentaires : + 17 700 €

Excédent de fonctionnement :

		2020	2021	2022
Total des recettes de fonctionnement		7 166 430,77	8 100 753,61	8 337 994,55
Total des dépenses de fonctionnement		5 840 894,77	6 175 394,12	6 682 559,11
Excédent de fonctionnement	réalisé	1 325 536,00	1 925 359,49	1 655 435,44
	<i>évolution %</i>		45,25	-14,02

Les excédents de fonctionnement ont été reportés annuellement dans la section d'investissement.

Capacité d'auto-financement brute et nette :

La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement).

La CAF brute est affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle sert à autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

C'est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la commune à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

			2020	2021	2022
recettes	recettes réelles	013 - Atténuations de charges	62 924,45	70 661,77	125 273,58
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	424 066,08	531 026,13	570 116,67
		73 - Impôts et taxes	3 325 354,41	3 715 378,89	3 820 902,73
		74 - Dotations, subventions et participations	3 214 138,36	3 396 315,00	3 387 116,56
		75 - Autres produits de gestion courante	105 922,71	90 221,22	84 910,99
		76 - Produits financiers	76,80	95,95	207,70
		77 - Produits exceptionnels (sauf plus value sur cession immobilisation)	17 836,19	8 210,39	6 527,11
	Opérations d'ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (sauf moins values)		3 288,62	10 223,37
dépenses	Dépenses fonctionnement	011 - Charges à caractère général	1 512 032,52	1 537 148,61	1 716 163,96
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 743 549,01	2 967 600,37	3 165 950,29
		014 - Atténuation de produits	369 511,00	357 211,00	353 896,00
		65 - Autres charges de gestion courante	426 497,60	499 399,31	598 469,44
		67 - Charges exceptionnelles	3 704,29	11 710,76	2 091,42
		Opérations d'ordre	66 - Charges financières	246 861,71	221 383,98
CAF brute			1 848 162,87	2 220 743,94	1 967 005,24
164 - remboursement emprunts			615 925,02	619 578,76	592 567,00
CAF nette			1 232 237,85	1 601 165,18	1 374 438,24

Recettes et dépenses d'investissement :

		2020	2021	2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 306 925,83	1 267 036,75	1 759 397,42
13	Subventions d'investissement	154 719,47	84 870,92	85 218,66
16	Emprunts et dettes assimilées	92 570,00	340,00	450 700,00
21	Immobilisations corporelles		240,00	
23	Immobilisations en cours	2 280,82	128 272,67	
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	538 738,64	580 940,09	644 655,64
total recettes investissement		2 095 234,76	2 061 700,43	2 939 971,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 225,61	1 584,84	12 114,27
13	Subventions d'investissement			586,77
16	Emprunts et dettes assimilées	662 320,54	666 624,28	640 937,52
20	Immobilisations incorporelles	93 511,15	57 905,77	138 713,01
204	Subventions d'équipement versées	298 787,62	188 614,38	16 178,00
21	Immobilisations corporelles	347 060,87	327 587,42	397 119,44
23	Immobilisations en cours	337 908,92	62 152,30	23 570,28
27	Autres immobilisations financières	100 540,72	166 377,92	65 837,20
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 947,96	18 838,59	62 743,78
total dépenses investissement		1 877 303,39	1 489 685,50	1 357 800,27
Résultat section investissement		217 931,37	572 014,93	1 582 171,45

Recettes :

Les dotations regroupent le FCTVA, l'affectation du résultat de 2021 et les taxes d'aménagement

Les opérations d'ordre regroupent les dotations aux amortissements et les cessions d'immobilisations

SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Dettes :

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2023	845 997,47	194 328,34	651 669,13	5 463 331,02
2024	816 847,67	170 423,60	646 424,07	4 811 661,89
2025	808 824,88	145 337,96	663 486,92	4 165 237,82
2026	776 752,81	119 267,86	657 484,95	3 501 750,90
2027	628 485,47	94 894,10	533 591,37	2 844 265,95
2028	626 063,05	74 076,03	551 987,02	2 310 674,58
2029	402 807,59	52 380,18	350 427,41	1 758 687,56
2030	365 440,72	40 998,12	324 442,60	1 408 260,15
2031	310 979,62	31 157,67	279 821,95	1 083 817,55
2032	295 725,99	21 905,08	273 820,91	803 995,60
2033	272 673,92	12 898,66	259 775,26	530 174,69
2034	112 301,36	3 676,23	108 625,13	270 399,43
2035	80 010,46	1 943,46	78 067,00	161 774,30
2036	49 650,80	1 020,76	48 630,04	83 707,30
2037	24 020,96	322,60	23 698,36	35 077,26
2038	6 975,42	131,02	6 844,40	11 378,90
2039	4 582,11	47,61	4 534,50	4 534,50

Pour 2023, l'objectif est de poursuivre le désendettement de la commune afin de disposer d'une capacité d'emprunt suffisante pour financer les futurs équipements publics.

Ratio de désendettement :

Ce ratio permet d'évaluer la capacité de désendettement de la commune. Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il se calcule en divisant l'encours de la dette par la CAF brute)

Moins de 6 ans : zone verte

De 6 à 10 ans : zone médiane

De 10 à 15 ans : zone orange

Plus de 15 ans : zone rouge

Pour Viry le ratio a évolué ainsi :

2020 : 3,40

2021 : 2,50

2022 : 2,80 (nouvel emprunt de 448 000 € en 2022)

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

Proposition budget de fonctionnement 2023

		BP 2023
13	Atténuations de charges	100 000
70	Produits des services	569 380
73	Impôts et taxes	3 896 400
74	Dotations, subventions et participations	3 392 000
75	Autres produits de gestion courante	82 000
76	Produits financiers	80
77	Produits exceptionnels	1 000
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 770
	Total des recettes de fonctionnement	8 082 630
		BP 2023
11	Charges à caractère général	2 131 148
12	Salaires	3 380 000
14	Atténuations de produits	355 207
65	Autres charges de gestion courante	444 444
67	Charges exceptionnelles	1 000
66	Charges financières	179 626
68	Dotations aux amortissements et provisions	818 697
	Total des dépenses de fonctionnement	7 310 122
	CAF brute	1 549 435
	164 - remboursement emprunts	645 002
	CAF nette	904 432

Cette proposition de Budget tient compte de l'augmentation prévisionnelle des bases (source DGFIP du 23/02/2023).

L'augmentation du taux d'imposition sur la taxe foncière engendrerait une augmentation de recette de l'ordre de 9 000 € par point.

Charges à caractère général (+24 % entre le réalisé 2022 et le BP 2023 soit 415k€) :

- Eau : + 3 500 €
- Energie : + 51 500 € (info Syane)
- Chauffage et combustible : + 14 000 €
- Carburants : + 3 000 €
- Fournitures d'entretien + 10 000 €
- Petit équipement et outillage : + 44 000 € (augmentation travail en régie)
- Achats plantes vivaces : + 6 000 €
- Contrats de prestations de service : + 46 000 € (cantine : +16 500 €, divers contrats bâtiment : + 6 500 €, biodiversité *fleurissement + location tondeuse robotisée* : + 10 000 €, magazine communale : + 5 000 €, mission CDG et DUERP : + 8 000 €)
- Locations mobilières : + 9 500 € (location chapiteau + toilettes pour fête musique)
- Publications : + 10 000 € (bulletins municipaux)

- Ménage : + 11 000 €
- Animations + 15 000 €

Dépenses imprévues : 200 k€

Charges de personnel (+7,4 % entre le réalisé 2022 et le BP 2023 soit 214k€) :

- embauche sur 10 mois responsable CTM : + 40 000 €
- embauche administrative sur 8 mois pour carte identité : + 26 000 €
- embauche périscolaire + ASTEM nouvelle classe sur 4 mois : + 27 000 €
- postes créés en 2022 et sur 12 mois en 2023 : + 55 000 €
- remplacement agents du service technique : + 50 000 €

Quelques ratios :

- Ratio charges de personnel/dépenses de fonctionnement

2020 : 47%

2021 : 48%

2022 : 47%

Prévisionnel 2023 : 46,25 %

- Ratio fonds frontaliers/recettes de fonctionnement

2020 : 42,04%

2021 : 43,59%

2022 : 40,16 %

Prévisionnel 2023 : 41,82%

- Ratio contributions/recettes de fonctionnement

2020 : 41,74%

2021 : 41,12%

2022 : 39,80 %

Prévisionnel 2023 : 39,95 %

Proposition budget d'investissement 2023 :

Recettes prévisionnelles :

résultat 2022 d'investissement	1 582 171
résultat antérieur d'investissement	1 589 084
résultat 2022 de fonctionnement	1 655 436
CAF prévisionnelle 2023	904 430
subventions prévisionnelles 2023	339 057
Dotations aux amortissements	618 696
FCTVA, taxes aménagement, divers	183 137
opérations d'ordre (Begain Chagnoux)	1 136 352
Total à affecter aux dépenses 2023	8 008 363

Dépenses prévisionnelles :

Dépenses imprévues	200 000
Provision groupe scolaire	1 623 443
compta	778 480
Informatique	89 360
Ménage	3 000
travaux	3 980 232
Enfance	33 759
Nature et santé	98 704
sociale culturelle et sportive	35 033
citoyenne	30 000
opérations d'ordre (Begain Chagnoux)	1 136 352
Total prévisionnel des dépenses	8 008 363

Plan Pluriannuel d'investissement :

Commission	Projets	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Réaménagement équipement chef-lieu (hors salle omni sport)	Concours d'idées	85 800	74 000								
	Déménagement police			60 000							
	Déménagement Mairie			400 000							
	Extension Gomettes (MDE + travaux)		355 200	355 200							
	Travaux préliminaires (réseaux chaleur + parking arrière Ellipse)				300 000						
	Démolition mairie			162 000							
	Construction nouvelle école				2 000 000	4 000 000	6 000 000				
	Réhabilitation Marianne COHN en mairie							1620 000	1620 000		
	Parking Marianne Cohn							684 000			
Locaux périscolaire et ALSH									2 208 000	2 208 000	
Salle multi activités										540 000	
batiment (en-cours)	Conciergerie		400 000								
	Foot synthétique		1 495 000								
	Chemin clinzets	25 000	497 500								
	Pont Coppet	17 500	206 500								
batiment	Ordures ménagères Malagny		86 000								
	Plan Local d'Urbanisme		30 000	20 000	10 000						
	Club house de football		217 500	382 500							
	Facade Ellipse		80 430								
	Salle Marianne Cohn		40 000								
	Alarme intrusion		35 000								
	Divers travaux batiment		29 100								
	Villa Girard (équipement sportif susceptible d'évoluer - CCG)		50 000								
études	Divers études		94 700								
	AMD maison santé		20 000								
	AMD élaboration plan sauvegarde		20 000								
voirie	Cheminement piéton + chicane		100 000								
	Agrès street work-out	10 800	14 400								
	Ouvrage d'art		0								
	Achat Yaris		15 500								
autres	Divers travaux voirie		44 900								
	Cimetière		32 000								
autres projets	Foncier	2 210	90 000								
			249 810	250 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
dépenses imprévues			200 000								
Finances	Remboursement des emprunts		651 663	646 424	663 486	657 484	533 531	551 987	350 427	324 442	279 821
TOTAL DEPENSES A FINANCER			5 129 209	2 116 124	3 273 486	4 957 484	6 833 591	3 155 987	2 270 427	2 832 442	3 327 821
Affectation résultat de fonctionnement (solde de l'année précédente)			1 655 400								
CAF prévisionnelle			904 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Solde section investissement			3 171 255	1 200 000	300 000						
FCTVA (16,404% de 30% des projets)			38 000	400 000	200 000	340 000	550 000	800 000	300 000	250 000	320 000
taxe aménagement			140 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Subvention (foot)			339 000								
Subvention (10% du projet équipement chef lieu)			29 600	68 100	191 667	333 333	500 000	192 000	135 000	184 000	229 000
TOTAL DES RECETTES			6 277 255	2 538 100	1 561 667	1 543 333	1 920 000	1 862 000	1 305 000	1 304 000	1 419 000
SOLDE SECTION INVESTISSEMENT			1 148 046	421 976	-1 711 819	-3 414 151	-4 913 591	-1 293 987	-965 427	-1 528 442	-1 908 821
Encours de la dette au 1er janvier			5 463 331	4 811 662	4 165 238	3 501 751	2 844 266	2 310 675	1 758 688	1 408 260	1 083 818